



SORINIÈRES CONDUITE
ECOLE DE CONDUITE

Agrément E230400040

39, rue Georges Clemenceau

44840 Les Sorinières

02.40.31.25.33

mjulienne@hotmail.fr

www.sorinièresconduite.com

PROGRAMME DE FORMATION :

APPRENTISSAGE DE LA CONDUITE DES VEHICULES A
MOTEUR DE LA CATEGORIE B

APPRENTISSAGE ANTICIPEE DE LA CONDUITE (AAC)

DERNIERE MISE A JOUR : 2026



SORINIÈRES CONDUITE ECOLE DE CONDUITE

Agrément E230400040

39, rue Georges Clemenceau
44840 Les Sorinières
02.40.31.25.33
mjulienne@hotmail.fr
www.sorinièresconduite.com

LES OBJECTIFS PEDAGOGIQUES :

- ⇒ ÊTRE CAPABLE DE CONDUIRE UN VEHICULE AUTOMOBILE DE FAÇON RESPONSABLE ET SANS METTRE SA SECURITE ET CELLE DES AUTRES EN DANGER.
- ⇒ ÊTRE CAPABLE DE MAITRISER LES COMPETENCES RELATIVES AU PROGRAMME EN TERMES DE SAVOIR ETRE, SAVOIRS, SAVOIR-FAIRE ET SAVOIR DEVENIR.

La rubrique « contenus » détaille ces objectifs pédagogiques.

LE PUBLIC VISÉ :

Catégories, statuts :

Toute personne voulant se former à la conduite des véhicules à moteur de la catégorie B dans le cadre de l'Apprentissage Anticipée de la Conduite (AAC).

- ⇒ Collégien, lycéen, étudiant ;
- ⇒ « Demandeur d'emploi » inscrit ou non à France Travail;
- ⇒ TNS (Travailleurs Non Salarié) ;
- ⇒ Toute personne occupant un emploi actuellement du secteur privé ou public, tout statut confondu (salariés ou gérants non-salariés) ;
- ⇒ Séniors et retraités

Pré-requis :

-à la formation :

- ⇒ Règlementairement, pas de niveau minimum requis ;
- ⇒ Titulaire de l'ASSR 1 ou ASR ;
- ⇒ Age minimum requis : 15 ans pour dépôt de dossier ;
- ⇒ Être résidant avec une carte de séjour d'au moins un an,
- ⇒ Évaluation de départ B réalisée ;
- ⇒ Aptitude médicale conforme à la réglementation (cf. arrêté du 28 mars 2022 fixant la liste des affections médicales incompatibles avec l'obtention ou le maintien du permis de conduire ou pouvant donner lieu à la délivrance du permis de conduire de durée de validité limitée),



SORINIÈRES CONDUITE ÉCOLE DE CONDUITE

Agrément E230400040

**39, rue Georges Clemenceau
44840 Les Sorinières
02.40.31.25.33
mjulienne@hotmail.fr
www.sorinièresconduite.com**

-à la conduite accompagnée :

- ⇒ Avoir réussi l'épreuve théorique générale du permis de conduire ou détenir une catégorie de permis de conduire depuis 5 ans au plus ;
- ⇒ Avoir réussi l'évaluation de fin de formation initiale organisée par l'enseignant ;
- ⇒ Avenant au contrat d'assurance, de la part de la compagnie d'assurance, attestant la recevabilité de l'apprenti, à conduire le véhicule de l'accompagnant après validation de l'AFFI¹.

-au passage du permis de conduire :

- ⇒ Avoir 17 ans
- ⇒ Avoir effectué 3000Km minimum en période de conduite accompagnée, pendant au moins 1 an minimum.

LA DURÉE :

Nombre d'heures et horaires

- ⇒ 20h minimum réglementaire de formation initiale pratique en boîte manuelle ; 13h en boîte automatique.
- ⇒ Rendez-vous préalable de deux heures à la suite de l'évaluation de la fin de formation initiale (formation de l'accompagnateur, à son rôle, pour la phase de conduite accompagnée) ;
- ⇒ Rendez-vous pédagogique n°1 entre 4 à 6 mois de formation avec accompagnateurs :
 - Rendez-vous pratique d'une heure avec accompagnateur(s),
 - A la suite, rendez-vous théorique de deux heures avec accompagnateur(s) ;
- ⇒ Rendez-vous pédagogique n° 2 (au moins 3000 kms parcourus):
 - Rendez-vous pratique d'une heure avec accompagnateur (s),
 - A la suite, rendez-vous théorique de deux heures avec accompagnateur(s).
- ⇒ 9 cours de sécurité routière en salle obligatoires ;
- ⇒ Evaluations théoriques illimitées (ETG) en auto-école ;
- ⇒ Respecter le nombre d'heures pratique diagnostiqué lors de l'évaluation de départ.
- ⇒ 1 examen blanc pratique ;

¹ Attestation de Fin de Formation Initiale délivrée par le responsable de l'établissement et par l'enseignant de la conduite et de la sécurité routière en charge de la formation de l'apprenti, qui valide l'acquisition des compétences de la formation initiale théorique et pratique et autorise l'apprenti à poursuivre sa formation avec son ou ses accompagnateurs.



SORINIÈRES CONDUITE ÉCOLE DE CONDUITE

Agrément E230400040

39, rue Georges Clemenceau

44840 Les Sorinières

02.40.31.25.33

mjulienne@hotmail.fr

www.sorinièresconduite.com

Calendrier général

L'auto-école est ouverte du lundi au samedi : cf. Tableau des horaires.

Une semaine type → par activités

Le calendrier peut être modifié pendant les vacances scolaires et adapté en fonction des plannings des apprentis-conducteurs.

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
8H	CONDUITE	CONDUITE	CONDUITE	CONDUITE	CONDUITE	CONDUITE
10H	CONDUITE	CONDUITE	CONDUITE	CONDUITE	CONDUITE	CONDUITE
12H	CONDUITE	CONDUITE	CONDUITE	CONDUITE	OUVERTURE BUREAU	CONDUITE
14H	CONDUITE	CONDUITE	CONDUITE	CONDUITE	CONDUITE	CONDUITE
17H	CONDUITE	CONDUITE	CONDUITE	CONDUITE	CONDUITE	CONDUITE
18H	CONDUITE	SEANCES DE SIMULATEUR	CONDUITE	CONDUITE	CONDUITE	CONDUITE
19H	SEANCES DE SIMULATEUR	SEANCES DE SIMULATEUR	CONDUITE	CONDUITE	CONDUITE	CONDUITE
20H			CONDUITE	CONDUITE	CONDUITE	CONDUITE

CONDUITE
COURS DE CODE
TEST DE CODE
OUVERTURE BUREAU
SEANCES DE SIMULATEUR

Les RVP théoriques : le jeudi de 18 à 20h ou le samedi de 13 à 15h.



SORINIÈRES CONDUITE ÉCOLE DE CONDUITE

Agrément E230400040

**39, rue Georges Clemenceau
44840 Les Sorinières
02.40.31.25.33
mjulienne@hotmail.fr
www.sorinièresconduite.com**

Calendrier hebdomadaire

Planning sur mesure : à élaborer en fonction de celui de l'auto-école (cf ci-dessus) et de l'apprenti-conducteur.

Planning pédagogique

Un planning pédagogique est élaboré en fonction de l'évaluation de départ de l'apprenti et du programme réglementaire (contenu).

LES MOYENS PÉDAGOGIQUE ET D'ENCADREMENT :

Moyens pédagogiques :

- ⇒ 3 véhicules équipés de doubles commandes, dont un véhicule boîte automatique
- ⇒ 1 simulateur de conduite
- ⇒ Des plots, des voitures miniatures etc.
- ⇒ 1 simulateur de conduite
- ⇒ 1 salle de code avec équipements (tableaux, paper, vidéo projecteur, ordinateurs etc.),
- ⇒ Outils pédagogiques pour l'élève : Pass Rousseau (accès code internet), Class Rousseau (code à l'auto-école), Codes Rousseau élèves (livret numérique)

Formateurs et intervenants :

- Mathilde Julienne : Exploitante/ Responsable pédagogique – BEPECASER – TFP FMESR (A1304400210)
- Jeannine Dupé : Salariée CDI – BEPECASER (A0204402810)
- Christopher Caron: Salarié CDI – TPECSR (A2003300180)
- Julien Cornet : Prestataire de services- BEPECASER (A1104400250)



SORINIÈRES CONDUITE ÉCOLE DE CONDUITE

Agrément E230400040

**39, rue Georges Clemenceau
44840 Les Sorinières
02.40.31.25.33
mjulienne@hotmail.fr
www.sorinièresconduite.com**

LE CONTENU DE LA FORMATION :

Selon, l'arrêté du 19 février 2023, relatif au livret d'apprentissage de la catégorie B du permis de conduire, version consolidée le 06 septembre 2014, le ministère de l'intérieur fixe le programme de formation officiel : le livret d'apprentissage de la conduite des véhicules de la catégorie B précise l'ensemble des compétences à acquérir au cours de la formation. Ce programme officiel est conforme au REMC², arrêté du 13 mai 2013.

Programme officiel : réglementairement le livret d'apprentissage numérique doit être attribué à la signature du contrat.

L'auto-école élabore son propre programme et son plan de formation à partir des textes réglementaires.

Modalités pédagogiques dont modules de formation et volumes horaires :

La formation théorique (cours de sécurité routière + tests de code) puis la formation théorie de la pratique et pratique (leçon de conduite)

Modules de formation théorique (cours de code ou de sécurité routière):

La formation théorique se fait en présence d'un enseignant sur les temps suivants :

- ⇒ 9 cours de sécurité routière en salle obligatoires soit 9h ;
- ⇒ 2 Evaluations théoriques (ETG) en auto-école soit 2 fois par semaine (en présentiel). Deux créneaux sont ouverts pour des entraînements en évaluation en autonomie.

Module de formation théorie de la pratique et pratique (leçon de conduite) :

Le nombre d'heures de formation pratique est déterminé grâce à l'évaluation de départ qui est obligatoire (Evaluation de niveau et de positionnement).

² REMC : Référentiel pour l'Education à une Mobilité Citoyenne



SORINIÈRES CONDUITE ECOLE DE CONDUITE

Agrément E230400040

39, rue Georges Clemenceau
44840 Les Sorinières
02.40.31.25.33
mjulienne@hotmail.fr
www.sorinièresconduite.com

La durée des leçons de conduite peut être d'1h, d'1h30 ou de 2h. Elle débute à l'auto-école ou au lycée de l'apprenant.

Une leçon de conduite est composée de plusieurs phases : une évaluation statique et dynamique pour déterminer un objectif de travail, de la théorie de la pratique, une démonstration et une phase de mise en application. Une évaluation et un bilan sont effectués en fin de leçon. Différentes méthodes peuvent être utilisées (magistrale, interrogative, démonstrative et active), ainsi que différents supports (schéma, photos...).

LE DISPOSITIF DE SUIVI D'EXECUTION DU PROGRAMME ET D'ÉVALUATION DES RÉSULTATS :

Dispositif de suivi de l'exécution du programme

- Programme officiel : réglementairement le livret d'apprentissage numérique doit être remis à la signature du contrat.
- Evaluations théoriques et pratiques et bilans écrits en cours de formation et de fin de formation.
- Evaluation de satisfaction de fin de formation.

Dispositif d'évaluation des résultats

L'enseignant élabore la progression pédagogique prévisionnelle de la formation. Son rôle est de la réguler, de l'adapter et donc de la modifier tout au long de la formation pour assurer l'acquisition des différentes compétences.

Différents éléments permettent d'évaluer, de réguler et de vérifier si les compétences sont atteintes :

- Des évaluations formatives sont organisées tout au long de la formation : évaluations théoriques et pratiques ; Des conditions de réalisation et des critères de réussite et d'exigence sont définies préalablement aux apprentis et aux enseignants ;
- Les résultats des évaluations formatives permettent de vérifier ce qui est acquis ou non ; L'auto-évaluation des apprentis après les évaluations permettent aux enseignants d'évaluer leur capacité à prendre du recul sur ce qui est acquis ou non ; et de mieux les conseiller par la suite lors du bilan individuel et/ou collectif ;
- Avant de partir en phase de conduite accompagnée, l'apprenant doit valider son attestation de fin de formation initiale ; puis lors de son rendez-vous préalable pour



SORINIÈRES CONDUITE ECOLE DE CONDUITE

Agrément E230400040

**39, rue Georges Clemenceau
44840 Les Sorinières
02.40.31.25.33
mjulienne@hotmail.fr
www.sorinièresconduite.com**

pouvoir commencer sa conduite accompagnée avec son ou ses accompagnateurs, l'apprenti montre l'acquisition de l'ensemble de ses compétences, puis l'enseignant de la conduite et de la sécurité routière guide le ou les accompagnateurs sur son rôle et son attitude à adopter auprès de l'apprenti ;

- Pendant la phase de conduite accompagnée, deux rendez-vous pédagogiques auront lieu avec l'apprenti et son ou ses accompagnateurs ; l'un étant davantage destiné envers les accompagnateurs de manière à réguler son rôle et attitudes ; le second davantage destiné à l'apprenti de manière à réguler ses compétences puisque demain, cet apprenant sera un conducteur dit « isolé » sans accompagnateurs ;
- 2 examens blancs à l'identique des évaluations sommatives des 2 épreuves du permis de conduire B (ETG et Bilan de compétences) sont organisés en fin de formation pour valider la date de présentation aux examens ou la repousser.

Annexes :

Néant (cf livret d'apprentissage)